



Appel à candidature pour un projet agricole à Aniane (34)



Avril 2023



Sommaire :

1. Objet et attentes de la commune
2. Contexte
3. Descriptif du foncier et des modalités d'installation
4. Mode et critères de sélection des candidats
5. Calendrier et contact

Annexe: formulaire de candidature

1. **Objet et attentes de la commune:**

La commune d'Aniane (34) souhaite œuvrer en faveur du développement d'une agriculture durable sur son territoire pour répondre à des enjeux alimentaires, économiques et d'entretien durable des espaces. Elle est à la recherche de projets agricoles innovants, respectueux de l'environnement, créateurs de liens sociaux avec les habitants et les usagers du territoire, produisant des produits agricoles de qualité, transformés et commercialisés en vente directe.

La commune est accompagnée par le Pays Cœur d'Hérault au sein de son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Elle a pu bénéficier d'une étude de faisabilité pour la création d'un espace test agricole par Terracoopa. Elle est maintenant accompagnée par GAIA "Groupe d'Appui à l'Installation Agricole", animé par Terres vivantes, qui rassemble des experts et accompagnateurs de porteurs de projets agricoles présents sur le territoire. Ces actions sont intégrées à l'axe 1 du PAT "Accès au foncier et au bâti".

Suite à l'étude de faisabilité pour la création d'un dispositif d'Espace Test Agricole réalisé par Terracoopa, deux sites ont été identifiés à Aniane :

- un site pour l'élevage pastoral (lieu dit "Bernagues")
- un site pour des cultures alimentaires (lieu dit "Vernière") communément appelé parcelle Cassé.

Le présent appel à candidature concerne le second site appelé "Parcelle Cassé". La commune souhaite mettre à disposition cette parcelle agricole de 1,3 hectare située à proximité du village et certifiée en agriculture biologique. L'idée serait de proposer la parcelle en commodat pour qu'un porteur de projet se teste les premières années (3 ans maximum). Puis, si le projet se pérennise, une installation avec bail rural environnemental sur le lieu pourrait être envisagée.

La commune recherche donc un candidat pour tester une activité agricole en agriculture biologique avec une perspective d'installation à moyen terme.

Le test d'activité agricole définit l'acte de développer une activité agricole de manière responsable et autonome sur une durée limitée (3 ans), dans un cadre limitant la prise de risque (contrat CAPE) afin d'évaluer la faisabilité de son projet et de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet. Le contrat CAPE, Contrat D'appui au Projet d'Entreprise, est porté par la CAE Terracoopa et la personne sera accompagnée par différents partenaires locaux.

Ce contrat offre un cadre légal d'exercice d'une activité professionnelle sans avoir à créer d'entreprise afin de tester la viabilité du projet d'activité dans toutes ses dimensions (humaines, économiques, techniques).

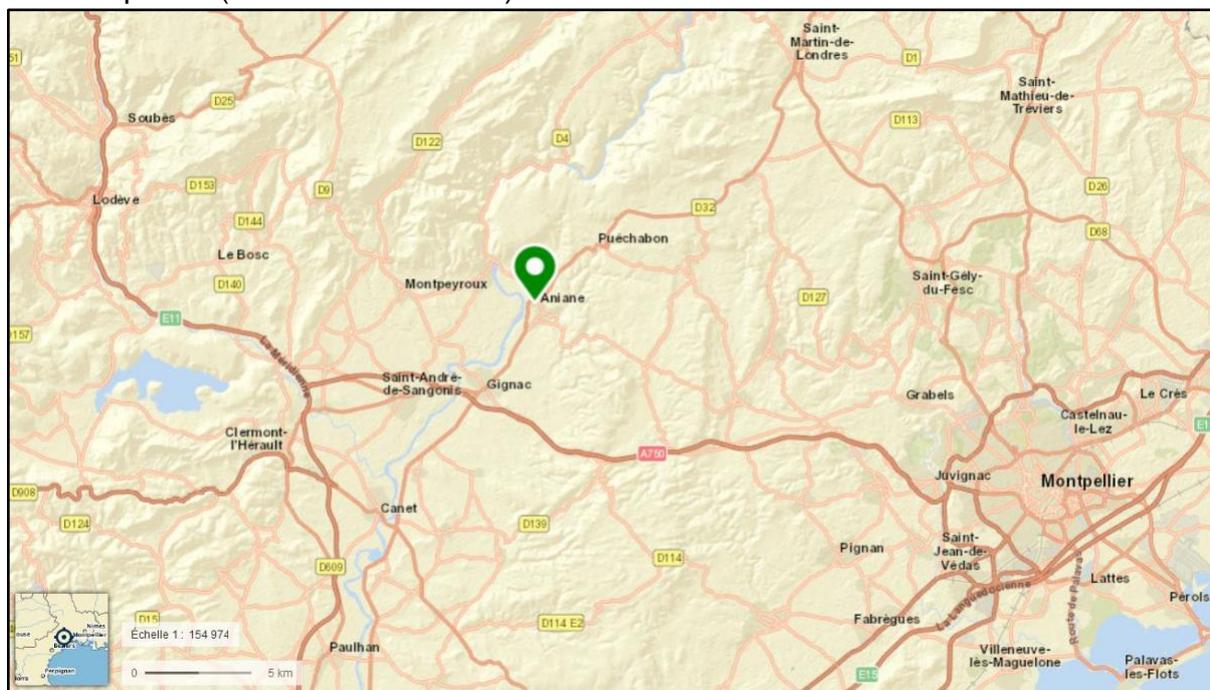
La commune d'Aniane ouvre aussi cet appel à candidature à d'autres projets d'installations ou de consolidation d'une activité existante répondant aux objectifs suivants :

- un projet agricole respectueux de l'environnement, certifié agriculture biologique;
- produisant des produits agricoles de qualité et diversifiés;
- si possible, certains débouchés en vente locale (marché d'Aniane et lien avec la restauration collective);

Le démarrage du projet est programmé pour l'automne 2023.

2. Contexte:

La commune d'Aniane est située dans le Nord-Ouest de l'Hérault à environ 30 minutes de Montpellier (cf. carte ci dessous)



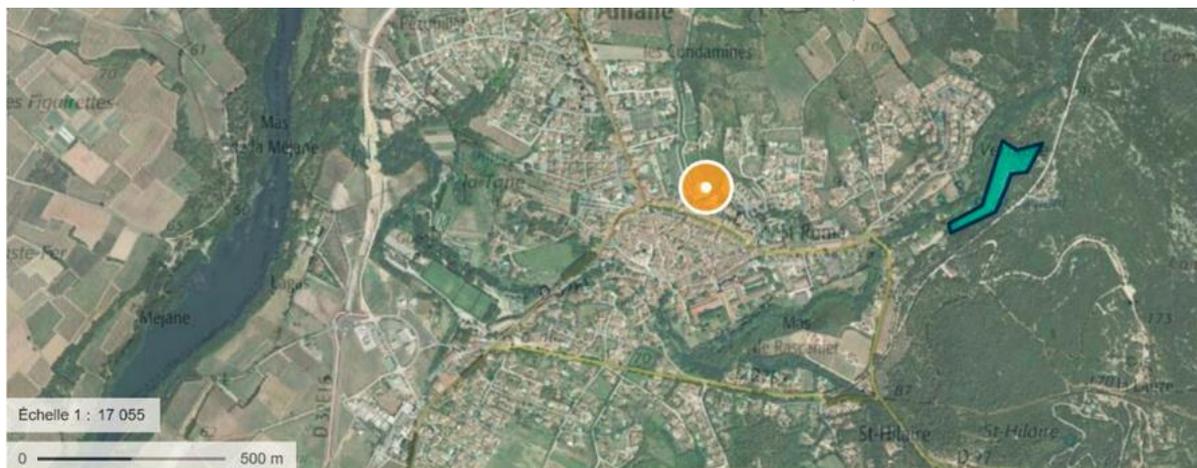
L'activité agricole est essentiellement tournée vers la viticulture avec presque 400 ha de vignes où sont présents notamment des domaines reconnus (Château Capion, La Grange des Pères, Mas des Armes, Domaine des Conquêtes...) dans la plaine s'ouvrant vers le sud-ouest en direction de la commune de Gignac. Cinq maraîchers sont installés sur la commune dans les basses plaines et un arboriculteur aux portes du village. Un élevage ovin existe sur sa frange Nord en pâturage hivernal sur la commune limitrophe de Puechabon (zone éligible à l'ICHN...). Un second éleveur est en cours d'installation avec une trentaine de brebis et pâturant au nord ouest du village dans une zone viticole.

Un marché hebdomadaire a lieu le jeudi matin toute l'année et un second le dimanche en période estivale.

3. Descriptif du foncier et des modalités d'installation

Le foncier :

La commune a acquis la parcelle « Cassé» en 2019 (# cadastre : AO 189). D'une superficie de 13 370 m² et située à l'est du centre du village, cette parcelle était en friche jusqu'à janvier 2021 et a été certifiée Bio en Mars 2021. La parcelle est colorée en vert sur la carte ci-dessous. Point GPS : Lat : 43.685947; Lon : 3.597704



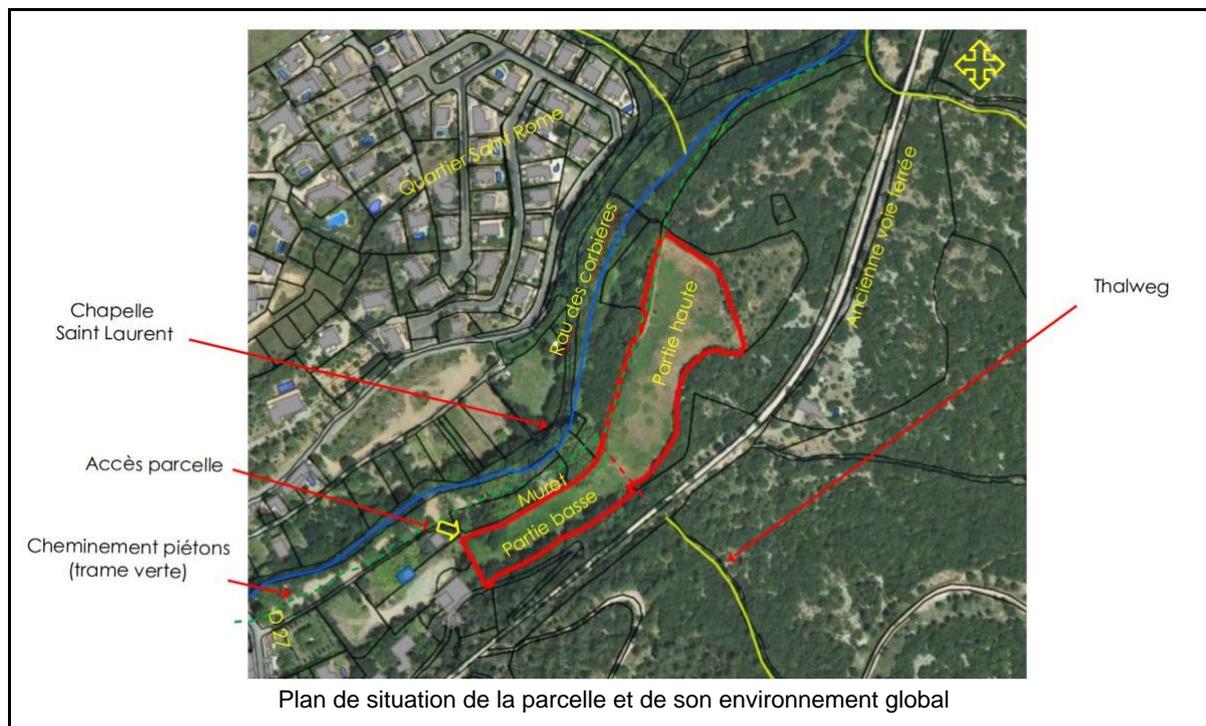
L'environnement global

La parcelle est située à l'extrémité Est de la commune, au lieu-dit Vernière, et s'étire dans le fond de vallée du ruisseau des Corbières en rive gauche sur environ 300 mètres avec une orientation Est-Ouest dans son premier tiers puis Nord-Est sur les deux autres tiers.

Elle est entourée d'espaces naturels sensibles (Parc Saint Laurent, côteaux de chênes verts), limitée sur sa marge Ouest par une parcelle en cours d'aménagement urbain (logements) et bordée par un muret en pierre où court un chemin piéton jusqu'à l'orée de la forêt au Sud-Est (cf. plan). Le cours d'eau et sa ripisylve sont identifiés comme faisant partie des trames vertes, bleues et turquoise (continuités écologiques

des milieux terrestres et aquatiques) et présentent, à ces titres, un intérêt environnemental fort.

Un accès direct et carrossable existe par la D27 qui relie Aniane à la Boissière.



La parcelle a été défrichée en grande partie en 2021 et sur la partie basse en 2022 où des repousses d'acacias étaient présentes. Un engrais vert certifié en Agriculture Biologique est en place depuis l'automne 2022.

La présence d'un côteau boisé à l'est et d'une ripisylve à l'ouest limite la prise au vent sur la parcelle. La surélévation de la partie au nord protège aussi la parcelle des vents.

La partie sud est gélive et présente une humidité rémanente importante (présence de prèle), ombragée sur les deux franges côtés sud-est et nord-ouest, par rapport à la partie nord moins profonde et plus sèche (déclivité du nord au sud de quelques mètres).

Les sols :

Globalement, le sol est de type argilo-limoneux avec forte présence de cailloux et une roche mère d'altération calcaire avec hétérogénéité de profondeur et de teneur de MO. Les analyses de sol donnent une teneur en Mo oscillant entre 3,2 % et 2,8 %, 38 % d'argile, 20 % de limon et 10 % de sable.

Dans le 1/3 supérieur situé au Nord-Est les sols sont peu épais et réolithiques (caillouteux) avec une matrice argileuse calcaire rougeâtre ou jaunâtre d'origine

colluviale. Le modelé est en terrasse (unité 47, carte pédologique de France au 1/100 000, feuille de Lodève).

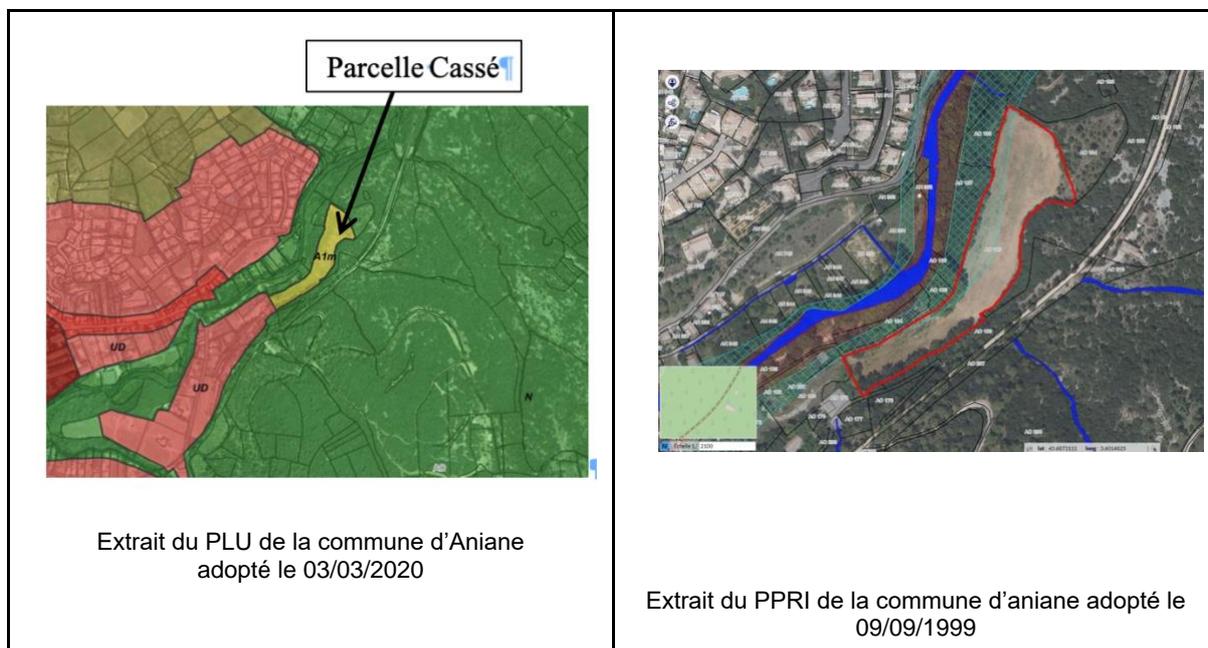
Les 2/3 inférieurs (centre et zone au Sud-ouest) les sols sont de type calcaire lithochrome profond, cultivés en vigne, formés sur des marnes miocènes ou sur leurs colluvions. La texture est limono-argileuse ou argileuse (unité 66, carte pédologique de France au 1/100 000, feuille de Lodève).

Vues de la parcelle vers l'est



Classement au titre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) :

La parcelle est classée au niveau du PLU en zone agricole « constructible » A1m et est en lien avec l'ensemble des parcelles de forêts publics au Sud-Est de la commune (lien vers le zonage : [ici](#))



Elle est classée en zone bleue naturelle du PPRI sur sa frange ouest (aléas faibles).

Certification :

La parcelle est certifiée en agriculture biologique depuis 2021 (Ecocert EU 834/2007 Production agricole).

Aménagements prévus :

Une clôture ceinturant l'ensemble du site afin d'en limiter l'accès, un épierrage de la parcelle et une étude pour l'alimentation en eau brute sont d'ores et déjà actés. Une partie de ces travaux est subventionnée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté en partie par le Pays Cœur d'Hérault.

Mode de cession du foncier :

Un commodat sera proposé pour les deux premières années avec possibilité de signature d'un bail rural environnemental à terme.

Types de productions envisagées et proposées à la suite de l'étude de faisabilité de Terracoopa :

Une étude de faisabilité réalisée par Terracoopa a permis d'identifier plusieurs scénarios de productions sur la parcelle. Cependant d'autres scénarios sont envisageables.

La parcelle est peu propice au maraîchage : elle est gélive au sud et la partie plus exposée au soleil est caillouteuse. La présence de 4 maraîchers diversifiés en vente directe sur la commune a orienté les scénarios vers d'autres types de productions comme :

- Les plantes médicinales et aromatiques (PPAM), fleurs comestibles ou à couper, safran...
- Des petits élevages (poules pondeuses, volailles de chair, escargot, etc...)
- Raisin de table, arboriculture
- Agroforesterie : volailles sous arbres, PPAM sous arbres, ...

Bâtiments d'exploitation :

Il n'existe pas actuellement de bâtiment sur le site (cf PLU zone A1m). La proximité du village permet de se loger.

Autres usagers du site :

En bordure ouest de la parcelle, se situe la chapelle Saint Laurent et sa source ainsi qu'un espace arboré très attractif pour de nombreux promeneurs. Un chemin de randonnée la longe sur toute sa longueur Nord.

4. Mode et critères de sélection des candidats

Le candidat est libre de présenter le projet agricole qu'il souhaite en tenant compte de l'environnement précédemment décrit. Le **formulaire de candidature** est joint en annexe. Il devra être accompagné par un **CV**. Vous pouvez aussi joindre tout document complémentaire présentant votre projet.

Seront notamment pris en considération :

- > les capacités techniques et professionnelles (cohérence et qualité du projet professionnel, compréhension des problématiques locales, adéquation au territoire et à son projet, expérience...)
- > la viabilité économique du projet
- > le projet personnel (âge, situation familiale, parcours personnel...)
- > l'adaptation du système de production aux contraintes du projet : et aux attentes de la communes décrites ci dessus

Le comité de sélection est composé des représentants de la commune d'Aniane, du Pays cœur d'Hérault, d'accompagnateurs du groupe de travail GAIA ainsi que de producteurs locaux.

5. Calendrier et contact

- L'appel à candidatures est ouvert entre le 24 avril 2023 et le **10 juin 2023**
- **Visite** de la parcelle le **10 mai à 14h** ([Coordonnées GPS du lieu de rendez-vous : lat 43.684710; long 3.597704](#))
- **Comité de sélection 23 juin** à 9h à la mairie d'Aniane

Pour tout renseignement et candidature (sur la parcelle, sur le contrat CAPE proposé par Terracoopa...), contacter Claire MEYRIEUX par mail : c.meyrieux@terracoopa.com

Le formulaire de candidature pourra vous être envoyé au format numérique sur demande.